



## Je me suis porté garant et je suis pris au piège

Par **giggs88**, le **29/08/2009** à **23:47**

Bonjour,

Voilà il y a maintenant 2 ans ma fille a voulu acheter une voiture , elle avait un emploi stable j'ai donc accepté de me porter garant mais depuis elle a démissionnée et les traites ne sont plus retirées sur son compte car elle n'est pas solvable donc je suis obligé de payer alors que ma fille ne me parles plus et que je suis en conflit avec . Qu epuis-je faire aidez moi s.v.p ça me coute 450 euros par mois

Par **jeetendra**, le **30/08/2009** à **12:48**

bonjour, malheureusement vous serez obligé de respecter votre engagement (caution solidaire) jusqu'au règlement complet du crédit, rien ne vous empeche de faire un recours subrogatoire, personnel contre votre fille, contactez le cdad d'Epinal pour une consultation juridique gratuite avec un avocat, courage à vous, cordialement

[fluo]LE CONSEIL DEPARTEMENTAL d'ACCES au DROIT des VOSGES :[/fluo]

Au Palais de Justice

Place Edmond Heny 88000, Epinal

ACCUEIL ouvert au public :

du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 (16 h 00 le vendredi).

Permanences téléphoniques : mêmes horaires.